

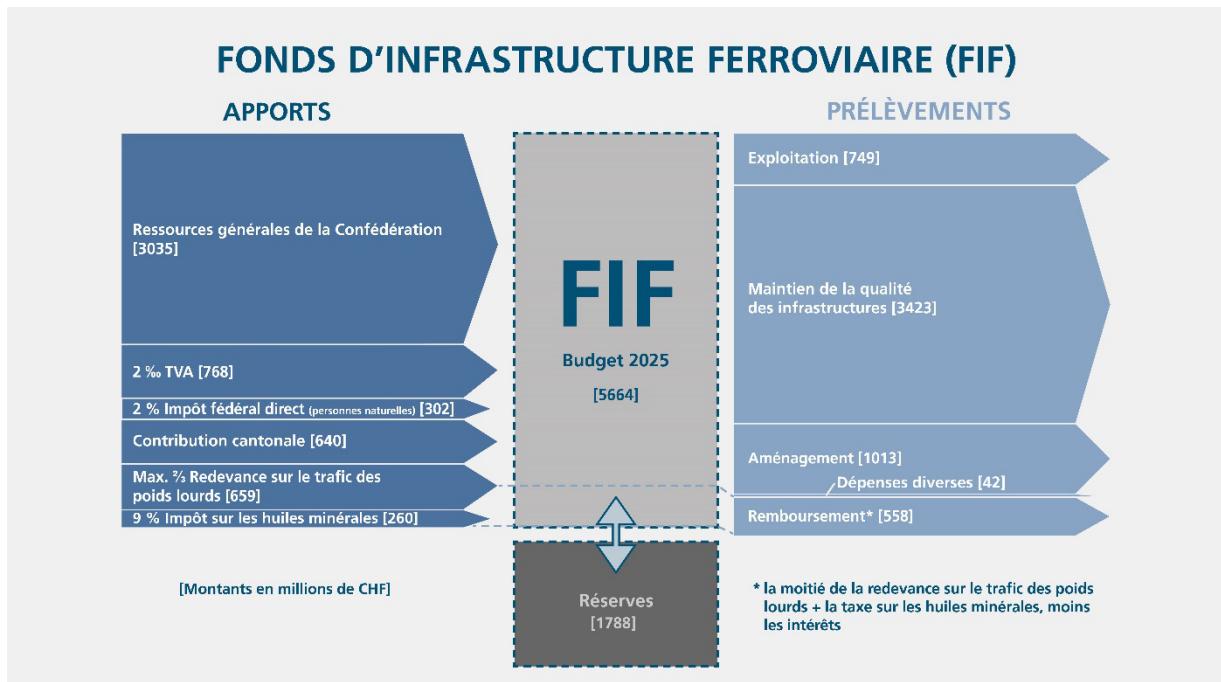


Référence : BAV-059-1

Fiche info

Le fonds d'infrastructure ferroviaire

Depuis 2016, la Suisse s'est dotée d'un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) pérenne. Le FIF a remplacé le fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP), qui existait depuis 1998 et était limité dans le temps. La Suisse affecte le FIF en priorité à l'exploitation et au maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire (renouvellement ou modernisation), puis à l'aménagement de son réseau ferré et à la recherche sur l'infrastructure ferroviaire.



Le FIF est alimenté par différentes sources de financement à affectation obligatoire, à savoir des parts de la TVA, de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt fédéral direct, ainsi qu'une contribution forfaitaire des cantons ; la principale de ces sources est

la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP, péage pour les camions). S'y ajoutent des fonds du budget général de la Confédération. Au total, le FIF reçoit ainsi plus de 6 milliards de francs par an.

Grâce au FIF, la Suisse dispose de moyens financiers sûrs et affectés à l'infrastructure ferroviaire. La souveraineté décisionnelle des autorités politiques reste garantie.

Le Conseil fédéral (gouvernement suisse) fixe le montant des ressources financières allouées au FIF. Il dispose d'une certaine marge de manœuvre, notamment en ce qui concerne l'apport provenant de la RPLP.

Le Parlement décide, en fixant un plafond de dépenses quadriennal, des fonds à prélever sur le FIF pour l'exploitation et la maintenance du réseau. Le plafond pour les années 2025 à 2028 s'élève à 16,4 milliards de francs. Dans son message relatif à ce plafond, le Conseil fédéral rend compte au Parlement de l'état des installations et du taux d'utilisation de l'infrastructure.

En outre, le Conseil fédéral soumet au Parlement tous les quatre à huit ans un projet d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire assorti de mesures concrètes. Au cours des dix dernières années, le Parlement a approuvé plus de 300 projets d'aménagement pour un montant total de 28 milliards de francs dans le cadre de différents programmes.

Le Parlement fixe, en même temps que le budget fédéral, les moyens qui seront prélevés l'année suivante sur le FIF pour l'exploitation, la maintenance, l'aménagement et la recherche.

Complément d'informations :

Office fédéral des transports
Information
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch